

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 1555, RUE DE L'ÉCOLE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, **LE 8 JUILLET 2026, À 19 H 30.**

1^{re} ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET
MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU
SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 483-43-U
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 483-U

Débutant à 19 h 31 et se terminant à 19 h 35

2^e ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET
MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU
SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 542 (2022) -7
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
(PIIA) 542 (2022)

Débutant à 19 h 36 et se terminant à 19 h 37

Sont présents :

M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
M. Yves Gaudet, conseiller
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Daniel St-Jean, conseiller
Me Ève Poulin, Directrice des affaires
juridiques et greffière
M. Éric Martel, Directeur adjoint du
service de l'urbanisme et du
développement durable
Mme Paméla Nantel, Directrice
générale

Est/Sont absents : M. Frédéric Martineau, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1** Séance ordinaire du 3 juin 2026
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
 - 5.1** Autorisation de signature - Entente concernant l'installation, l'opération et le maintien de structures d'affichage ou d'enseignes publicitaires sur le territoire de la Ville de Carignan
 - 5.2** Autorisation de signature - Entente d'utilisation - Terrain municipal pour fins de stationnement par le CISSS
 - 5.3** Appui à la démarche de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture
 - 5.4** Adoption - Directive précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la Ville de Carignan
- 6** RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1** Dépôt - Liste des personnes embauchées par la directrice générale - Juin 2026
 - 6.2** Autorisation - Activité dîner estival des employé(e)s
- 7** FINANCES
 - 7.1** Dépôt - Liste des commandes - Juin 2026
 - 7.2** Approbation - Déboursés du mois - Juin 2026
 - 7.3** Autorisation - Transfert budgétaire - Juin 2026
- 8** GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1** Autorisation de signature - Protocole d'entente - Plan de protection des sources d'eau potable - COVABAR
 - 8.2** Autorisation des dépenses cumulatives - Révision de plans et devis projet de pavage 2026 - Parallèle 54 - 2 586,94 \$
 - 8.3** Autorisation des dépenses - Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux - Réfection du chemin Brunelle - Artelia Canada Inc. - 56 136,63 \$
 - 8.4** Octroi de contrat - Révision de plans et devis et mandat de surveillance pour l'achat et installation de génératrice fixe au PP7 - Tetra Tech QI Inc. – 26 961,64 \$

- 8.5** Autorisation de signature et dépôt - Demande d'aide financière - Nature-Action Québec
- 8.6** Octroi de contrat - Restauration et protection des habitats aquatiques et riverains des chenaux de Carignan ainsi qu'élaboration d'une stratégie d'acquisition de terrains à des fins de conservation - Nature-Action Québec - 44 840,25 \$
- 9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 9.1** Demande de dérogation mineure 2026-041 - Lot 6 469 138 - 2252, rue Éthel Est - Régulariser l'implantation d'une thermopompe pour piscine
 - 9.2** Demande de dérogation mineure 2026-047 - Lot 3 015 169 - 3118-3120, rue Lareau - Permettre l'empiètement d'un escalier intérieur dans la marge arrière
 - 9.3** Demande de dérogation mineure 2026-049 - Lot 2 601 631 - 2275, chemin Brunelle - Implantation en cour avant d'un escalier extérieur menant à l'étage
 - 9.4** Demande de PIIA 2026-038 - Lot 2 600 650 - 1836, rue des Roses - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée
 - 9.5** Demande de PIIA 2026-039 - Lot 2 600 096 - 1825, rue des Roses - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée
 - 9.6** Demande de PIIA 2026-048 - Lot 2 600 450 - 2157, rue des Roses - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée
 - 9.7** Demande de PIIA 2026-051 - Lot 2 600 286 - 103, rue Olivier-Morel - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée
 - 9.8** Demande de PIIA 2026-068 - Lot 2 600 303 - 146, rue Olivier-Morel - Construction d'une résidence unifamiliale isolée
 - 9.9** Demande de PIIA 2026-050 - Lot 2 601 162 - 1815, rue Michel-Brouillet - Agrandissement et rénovations de la résidence unifamiliale isolée
 - 9.10** Demandes de PIIA 2026-053 à 2026-066 - Lots 6 617 709 à 6 617 722 - 2003 à 2041, rue Étienne-Provost - Constructions de 14 résidences unifamiliales jumelées
 - 9.11** Demande de PIIA 2026-044 - Lot 2 599 214 - 3350, rue Bouthillier - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée
 - 9.12** Demande de PIIA 2026-045 - Lot 3 015 169 - 3118-3120, rue Lareau - Agrandissement de la résidence

- unifamiliale isolée comprenant une unité d'habitation accessoire de type studio
- 9.13** Demande de PIIA 2026-046 - Lot 2 346 292- 4115, rue Bourgelas - Rénovation de la résidence unifamiliale isolée
- 10** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10.1** Désignation - Patrouille et émission de constats d'infraction au nom de la Ville de Carignan - Spartan Groupe Sécurité inc.
- 11** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11.1** Demande d'aide financière - Nicolas Brière - Championnats du monde en OCR (Obstacle Course Racing) - 500 \$
- 11.2** Autorisation de signature - Projet spécial à la Maison des générations Ginette-Grenier - Tournée Bonheur chez vous! - 2027
- 12** COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
- 12.1** Autorisation - Signature du livre d'or - Stéphanie Laurin et Isabelle Tellier - Artistes professionnelles
- 13** RÉGLEMENTATION
- 13.1** Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2026)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville modifiant le règlement no 508 (2026)
- 13.2** Adoption - Règlement numéro 84 (2026) afin d'augmenter à 5 512 689 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 757 298 \$ provenant du surplus non affecté amendant le règlement no 84
- 13.3** Adoption - Second projet de règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (rue Éthel Est & diverses modifications)
- 13.4** Adoption - Règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Inventaire du patrimoine bâti & Zone H-335)
- 14** INFORMATION
- 15** DIVERS
- 16** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 38.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

26-07-247

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

26-07-248

4.1 Séance ordinaire du 3 juin 2026

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2026.

5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

26-07-249

5.1 Autorisation de signature - Entente concernant l'installation, l'opération et le maintien de structures d'affichage ou d'enseignes publicitaires sur le territoire de la Ville de Carignan

CONSIDÉRANT l'entente concernant l'installation, l'opération et le maintien de structures d'affichage ou d'enseignes publicitaires sur le territoire de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'entente concernant l'installation, l'opération et le maintien de structures d'affichage ou d'enseignes publicitaires sur le territoire de la Ville de Carignan et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

26-07-250

5.2 Autorisation de signature - Entente d'utilisation - Terrain municipal pour fins de stationnement par le CISSS

CONSIDÉRANT que l'entente d'utilisation d'un terrain municipal pour fins de stationnement par le CISSS est arrivée à échéance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rédiger une nouvelle entente et d'y prévoir de nouvelles modalités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente d'utilisation d'un terrain municipal pour fins de stationnement par le CISSS et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

26-07-251

5.3 Appui à la démarche de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture

CONSIDÉRANT que depuis le 8 juin 2026, les travaux d'arboriculture sont assujettis à une obligation de qualification par l'obtention du Certificat en arboriculture - travaux au sol (ci-après « le certificat »), conformément au Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de cette obligation a été rendue publique le 2 février dernier;

CONSIDÉRANT que l'obtention du certificat repose soit sur un parcours d'apprentissage, soit sur un seuil de reconnaissance

des heures de travail effectuées au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT que le parcours d'apprentissage de 1 000 heures exige l'accompagnement d'au moins une personne déjà certifiée afin d'assurer la conformité réglementaire;

CONSIDÉRANT pour atteindre le seuil de 4 000 heures exigé sur cinq ans, une personne ne détenant pas de diplôme d'études professionnelles (DEP) en élagage devrait cumuler l'équivalent d'au moins 15 heures de travaux par semaine, ce qui est difficile à réaliser dans plusieurs municipalités où les tâches d'arboriculture représentent un volume limité. Le seuil est fixé à 2 000 heures pour une personne ayant un DEP en élagage;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités pourraient être en situation de non conformité et donc contraintes de recourir à la sous traitance ou procéder à des embauches supplémentaires;

CONSIDÉRANT que dans la majorité des municipalités, les travaux d'arboriculture ne constituent pas un poste à temps plein et s'ajoutent à un ensemble de tâches assumées par les employées et employés cols bleus;

CONSIDÉRANT que le personnel municipal suit déjà les formations requises pour l'utilisation d'équipements spécialisés, notamment la déchiqueteuse et la scie mécanique;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle exigence ajoute au fardeau administratif des municipalités et qu'aucune analyse d'impact réglementaire spécifique au milieu municipal n'a été réalisée;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan demande au ministre du Travail de modifier le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture effectués à partir du sol ou à partir d'une échelle;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Emploi, monsieur Jean-François Simard, responsable du processus de certification.

26-07-252

5.4 Adoption - Directive précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* prévoit que tout organisme de l'Administration assujéti à la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant les situations dans lesquelles l'utilisation d'une langue autre que le français est permise, conformément aux dispositions de cette Charte;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan est assujettie à cette obligation et doit s'y conformer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confirme que l'ensemble de ses communications s'effectue exclusivement en français, conformément aux dispositions de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française;

QUE la présente résolution ainsi que la directive linguistique de la Ville de Carignan soient publiées sur son site internet.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt - Liste des personnes embauchées par la directrice générale - Juin 2026

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation à la directrice générale du pouvoir de procéder à l'embauche de certain(e)s employé(e)s salarié(e)s pour combler les besoins des différents services, la directrice générale dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Adam GÉLINAS	Étudiant aux travaux publics	D		Étudiant saisonnier	19 mai 2026
Anthony ROY	Étudiant aux travaux publics	D		Étudiant saisonnier	19 mai 2026
Elliott VIGNAUD	Étudiant aux travaux publics	D		Étudiant saisonnier	19 mai 2026
Jessica VERA CÔTÉ	Technicienne analyste en comptabilité	7	6 ¹	Régulier	25 mai 2026
Julie LARIVIÈRE	Technicienne en urbanisme	8	6 ¹	Régulier	25 mai 2026
Justin DION	Surveillant	B		Étudiant	27 mai 2026
Delphine GÉLINAS	Animatrice service de garde camps de jour / Préposée à l'entretien camps de jour	A / C		Étudiant / Étudiant	11 juin 2026
Emmanuel LAMONTAGNE	Animateur à vélo camps de jour	A		Étudiant	11 juin 2026
Luciane KONGUEP	Animatrice service de garde camps de jour / Animatrice camps de jour	A / B		Étudiant / Étudiant	11 juin 2026

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la directrice générale, de la liste des personnes embauchées au mois de juin 2026.

¹ Correction apportée à l'échelon de la *Liste des personnes embauchées déposée par la directrice générale - mai 2026*.

26-07-253

6.2 Autorisation - Activité dîner estival des employé(e)s

CONSIDÉRANT la demande de tenir une activité corporative appelée *Le dîner estival des employé(e)s* au parc des Îles organisé par la direction générale et le Club social de la Ville de Carignan ;

CONSIDÉRANT que l'activité se déroule dans un lieu public et qu'une autorisation du conseil est requise pour permettre la consommation d'alcool ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la tenue de l'activité et la consommation d'alcool durant l'événement corporatif organisé par la direction générale de la Ville de Carignan qui aura lieu le 17 juillet 2026, de 11 h 30 à 13 h 30 au parc des Îles ;

DE transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

7 FINANCES

7.1 Dépôt - Liste des commandes - Juin 2026

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 12 mai au 15 juin 2026.

26-07-254

7.2 Approbation - Déboursés du mois - Juin 2026

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de juin 2026 pour un montant de 71 896,15 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de juin 2026, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 197 111,36 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés.

26-07-255

7.3 Autorisation - Transfert budgétaire - Juin 2026

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a) Afin de couvrir le mandat de services professionnels - Patrouilles municipales

Montant	Description du poste	Numéro de poste
20 000 \$	Taxes générales	01-211-00-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
20 000 \$	Honoraires professionnels	02-315-00-411

8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

26-07-256

8.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Plan de protection des sources d'eau potable - COVABAR

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté la résolution numéro 26-05-173 concernant l'adhésion au Plan de protection des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être signée afin de formaliser cette adhésion;

CONSIDÉRANT que l'entente relative au Plan de protection des sources d'eau potable est valide jusqu'au 1er décembre 2028;

CONSIDÉRATION que la mise en œuvre et le suivi de cette entente relèvent de la Direction du génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, l'entente relative au Plan de protection des sources d'eau potable, et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

26-07-257

8.2 Autorisation des dépenses cumulatives - Révision de plans et devis projet de pavage 2026 - Parallèle 54 – 2 586,94 \$

CONSIDÉRANT que le présent mandat, d'un montant de 2 586,94 \$, taxes incluses, porte la valeur cumulative des contrats accordés à ce fournisseur au-delà du seuil de 50 000 \$ prévu au Règlement de gestion contractuelle, nécessitant ainsi une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil a demandé l'intégration de travaux additionnels sur la rue Grande-Allée dans le cadre du projet de pavage 2026;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessitait des ajustements aux plans et devis.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense cumulative de 2 586,94 \$ taxes incluses à la firme Parallèle 54 pour la révision de plans et devis dans le cadre du projet de pavage 2026.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000.

26-07-258

8.3 Autorisation des dépenses - Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux - Réfection du chemin Brunelle - Artelia Canada Inc. - 56 136,63 \$

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-131 autorisant le renouvellement du contrat pour les services de laboratoire et contrôle des matériaux à la firme Artelia Canada inc. pour un montant annuel de 124 902,09 \$;

CONSIDÉRANT la proposition budgétaire de la firme Artelia Canada Inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection du chemin Brunelle au montant de 56 136,63 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense de 56 136,63 \$ taxes incluses à la firme Artelia Canada Inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection du chemin Brunelle;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 22-005-68-710 et au règlement 568.

26-07-259

8.4 Octroi de contrat - Révision de plans et devis et mandat de surveillance pour l'achat et installation de génératrice fixe au PP7 - Tetra Tech QI Inc. – 26 961,64 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite procéder à l'installation d'une génératrice fixe au poste de pompage PP7 afin d'assurer le maintien des opérations lors de pannes électriques;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réviser les plans et devis existants afin de refléter la nouvelle portée du projet;

CONSIDÉRANT qu'il est également nécessaire de prévoir des services de surveillance partielle durant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la firme Tetra Tech QI Inc. est l'auteur des plans et devis originaux du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour la révision des plans et devis ainsi que pour la surveillance partielle des travaux relatifs à l'installation d'une génératrice fixe au poste de pompage PP7 à la firme de génie Tetra Tech QI Inc. pour un montant total de 26 961,64 \$, taxes comprises.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 22-260-03-722.

26-07-260

8.5 Autorisation de signature et dépôt - Demande d'aide financière - Nature-Action Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite réaliser un projet de restauration et de protection des habitats aquatiques et riverains des chenaux de Carignan;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la faune du Québec (FFQ) offre une aide financière pour la réalisation de projets contribuant à la protection et à la mise en valeur des habitats fauniques;

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec accompagnera la Ville dans la préparation et le dépôt de cette demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER Nature-Action Québec à préparer et à déposer pour et au nom de la Ville de Carignan, une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) pour le projet de restauration et de protection des habitats aquatiques et riverains des chenaux de Carignan;

D'AUTORISER Nature-Action Québec à effectuer les démarches administratives requises dans le cadre de cette demande d'aide financière;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Carignan, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

26-07-261

8.6 Octroi de contrat - Restauration et protection des habitats aquatiques et riverains des chenaux de Carignan ainsi qu'élaboration d'une stratégie d'acquisition de terrains à des fins de conservation - Nature-Action Québec - 44 840,25 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite poursuivre les actions de restauration et de protection des habitats aquatiques et riverains des chenaux de Carignan, tout en se dotant d'une stratégie d'acquisition de terrains à des fins de conservation afin d'assurer la protection à long terme des milieux naturels d'intérêt sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par Nature-Action Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER à Nature-Action Québec le mandat visant la restauration et la protection des habitats aquatiques et riverains des chenaux de Carignan ainsi que l'élaboration d'une stratégie d'acquisition de terrains à des fins de conservation, pour un montant de 44 840,25 \$, taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 22-220-08-722.

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

26-07-262

9.1 Demande de dérogation mineure 2026-041 - Lot 6 469 138 - 2252, rue Éthel Est - Régulariser l'implantation d'une thermopompe pour piscine

Le maire invite toute personne intéressée par la présente demande à se faire entendre.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2026-041 permettant ainsi de régulariser l'installation d'une thermopompe pour piscine à 0.8 mètre de la limite de terrain arrière alors que la réglementation exige un minimum de 1.5 mètre au 2252, rue Éthel Est, sur le lot 6 469 138, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

CONSIDÉRANT que le respect de cette norme est moins pertinent à cet endroit puisque le terrain situé derrière la propriété à l'étude est le fossé Liliane;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure 2026-041 permettant ainsi de régulariser l'installation d'une thermopompe pour piscine à 0.8 mètre de la limite de terrain arrière alors que la réglementation exige un minimum de 1.5 mètre au 2252, rue Éthel Est, sur le lot 6 469 138.

26-07-263

9.2 Demande de dérogation mineure 2026-047 - Lot 3 015 169 - 3118-3120, rue Lareau - Permettre l'empiètement d'un escalier intérieur dans la marge arrière

Le maire invite toute personne intéressée par la présente demande à se faire entendre.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2026-047 afin de rendre réputée conforme une marge arrière de 7.8 mètres pour un escalier intérieur alors que la marge minimale exigée à la réglementation en vigueur est de 8.0 mètres au 3118-3120, rue Lareau, sur le lot 3 015 169, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

CONSIDÉRANT que les fondations existantes seront réutilisées pour le nouvel escalier intérieur et que leur démolition et reconstruction serait requise pour respecter la marge arrière exigée à la réglementation;

CONSIDÉRANT que la dérogation sera peu ou pas perceptible;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure 2026-047 afin de rendre réputée conforme une marge arrière de 7.8 mètres pour un escalier intérieur alors que la marge minimale exigée à la réglementation en vigueur est de 8.0 mètres au 3118-3120, rue Lareau, sur le lot 3 015 169.

26-07-264

9.3 Demande de dérogation mineure 2026-049 - Lot 2 601 631 - 2275, chemin Brunelle - Implantation en cour avant d'un escalier extérieur menant à l'étage

Le maire invite toute personne intéressée par la présente demande à se faire entendre.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2026-049 afin de rendre réputée conforme l'implantation en cour avant de l'escalier extérieur menant à l'étage, sur une façade donnant sur une rue, alors que la réglementation en vigueur ne permet son implantation qu'en cour arrière au 2275, chemin Brunelle, sur le lot 2 601 631, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont dû ajouter un escalier extérieur pour se conformer aux normes du Code du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun préjudice pour les voisins et que les travaux d'agrandissement ne changent en rien l'apparence existante de l'escalier qui demeure peu visible du chemin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure 2026-049 afin de rendre réputée conforme l'implantation en cour avant de l'escalier extérieur menant à l'étage, sur une façade donnant sur une rue, alors que la réglementation en vigueur ne permet son implantation qu'en cour arrière au 2275, chemin Brunelle, sur le lot 2 601 631.

26-07-265

9.4 Demande de PIIA 2026-038 - Lot 2 600 650 - 1836, rue des Roses - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-038 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 1836, rue des Roses, sur le lot 2 600 650, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-038 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 1836, rue des Roses, sur le lot 2 600 650.

26-07-266

9.5 Demande de PIIA 2026-039 - Lot 2 600 096 - 1825, rue des Roses - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-039 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 1825, rue des Roses, sur le lot 2 600 096, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-039 concernant les rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 1825, rue des Roses, sur le lot 2 600 096;

26-07-267

9.6 Demande de PIIA 2026-048 - Lot 2 600 450 - 2157, rue des Roses - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-048 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée au 2157, rue des Roses, sur le lot 2 600 450, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-048 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée au 2157, rue des Roses, sur le lot 2 600 450;

CONDITIONNELLEMENT à ce qu'un arbre soit replanté en cour avant, et ce de sorte que la largeur qu'atteint l'essence d'arbre à maturité ainsi que l'emplacement de sa plantation ne soient pas susceptibles d'entrer en conflit avec la proximité des fils électriques.

26-07-268

9.7 Demande de PIIA 2026-051 - Lot 2 600 286 - 103, rue Olivier-Morel - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-051 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée située au 103, rue Olivier-Morel, sur le lot 2 600 286, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-051 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée située au 103, rue Olivier-Morel, sur le lot 2 600 286.

26-07-269

9.8 Demande de PIIA 2026-068 - Lot 2 600 303 - 146, rue Olivier-Morel - Construction d'une résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-068 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 146, rue Olivier-Morel, sur le lot 2 600 303, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-068 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 146, rue Olivier-Morel, sur le lot 2 600 303.

26-07-270

9.9 Demande de PIIA 2026-050 - Lot 2 601 162 - 1815, rue Michel-Brouillet - Agrandissement et rénovations de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-050 concernant l'agrandissement et rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 1815, rue Michel-Brouillet, sur le lot 2 601 162, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-050 concernant l'agrandissement et rénovations de la résidence unifamiliale isolée située au 1815, rue Michel-Brouillet, sur le lot 2 601 162.

26-07-271

9.10 Demandes de PIIA 2026-053 à 2026-066 - Lots 6 617 709 à 6 617 722 - 2003 à 2041, rue Étienne-Provost - Constructions de 14 résidences unifamiliales jumelées

CONSIDÉRANT les demandes de PIIA 2026-053 à 2026-066 concernant la construction de 14 résidences unifamiliales

jumelées au 2003 à 2041, rue Étienne-Provost, sur les lots 6 617 709 à 6 617 722, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les demandes de PIIA 2026-053 à 2026-066 concernant la construction de 14 résidences unifamiliales jumelées au 2003 à 2041, rue Étienne-Provost, sur les lots 6 617 709 à 6 617 722.

26-07-272

9.11 Demande de PIIA 2026-044 - Lot 2 599 214 - 3350, rue Bouthillier - Rénovations de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-044 concernant les rénovations d'une résidence unifamiliale isolée située au 3350, rue Bouthillier, sur le lot 2 599 214, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-044 concernant les rénovations d'une résidence unifamiliale isolée située au 3350, rue Bouthillier, sur le lot 2 599 214.

26-07-273

9.12 Demande de PIIA 2026-045 - Lot 3 015 169 - 3118-3120, rue Lareau - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée comprenant une unité d'habitation accessoire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-045 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée comprenant une unité d'habitation accessoire de type studio au 3118-3120, rue Lareau, sur le lot 3 015 169, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-045 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée comprenant une unité d'habitation accessoire de type studio au 3118-3120, rue Lareau, sur le lot 3 015 169.

26-07-274

9.13 Demande de PIIA 2026-046 - Lot 2 346 292- 4115, rue Bourgelas - Rénovation de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-046 concernant la rénovation de la résidence unifamiliale isolée au 4115, rue Bourgelas, sur le lot 2 346 292, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-046 concernant la rénovation de la résidence unifamiliale isolée au 4115, rue Bourgelas, sur le lot 2 346 292.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-07-275

10.1 Désignation - Patrouille et émission de constats d'infraction au nom de la Ville de Carignan - Spartan Groupe Sécurité Inc.

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire utiliser les services d'une firme externe d'agents de sécurité afin de maintenir l'application de divers règlements et émettre des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu l'unanimité :

DE désigner l'agence de sécurité externe Spartan Groupe Sécurité Inc., leurs employés, mandataires et représentants pouvant émettre des constats d'infraction pour et au nom de la Ville de Carignan pour le non-respect des dispositions législatives par la Ville et prévues aux règlements ci-dessous:

- Règlement numéro 390 (2022) établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur;
- Règlement numéro 427 (2023) sur l'occupation du domaine public;
- Règlement numéro 434 (2023) concernant les nuisances sur le territoire de Carignan;
- Règlement numéro 435 (2025) concernant la garde des chiens et autres animaux;
- Règlement numéro 498 (2025) concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan;
- Règlement numéro 508 (2026) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville;
- Règlement numéro 519 (2021) concernant la prévention des incendies;

QUE la présente résolution s'étende à toute modification ou tout remplacement que pourrait subir l'un des règlements mentionnés ci-dessus.

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-07-276

11.1 Demande d'aide financière - Nicolas Brière - Championnats du monde en OCR (Obstacle Course Racing) - 500 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Nicolas Brière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Nicolas Brière, une aide financière d'un montant de 500 \$, dans le cadre des Championnats du monde en OCR (Obstacle Course Racing) qui auront lieu du 6 au 9 août 2026 en Irlande.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-110-00-999.

26-07-277

11.2 Autorisation de signature - Projet spécial à la Maison des générations Ginette-Grenier - Tournée Bonheur chez vous! - 2027

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire d'appuyer le projet *La Tournée Bonheur chez vous!*.

CONSIDÉRANT que cette initiative répond à l'une des actions de la Politique culturelle qui est d'offrir une programmation de loisir culturel, tout en mettant en valeur les talents d'ici.

CONSIDÉRANT que l'organisme en charge de cette tournée, soit *La Grande Trappe*, est un partenaire fiable depuis plusieurs années et offre des spectacles de qualité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente pour le projet spécial *La Tournée Bonheur chez vous!* qui prendre place à la Maison des générations Ginette-Grenier en 2027 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-702-90-412.

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

26-07-278

12.1 Autorisation - Signature du livre d'or - Stéphanie Laurin et Isabelle Tellier - Artistes professionnelles

CONSIDÉRANT que Stéphanie Laurin est citoyenne de Carignan;

CONSIDÉRANT que l'œuvre réalisée par Stéphanie Laurin et Isabelle Tellier s'inscrit durablement dans la culture de la Maison des générations Ginette-Grenier et contribue au paysage culturel de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan souhaite reconnaître l'apport significatif de ces deux artistes au développement et au rayonnement culturel de la municipalité;

QUE Stéphanie Laurin et Isabelle Tellier soient autorisées à signer le livre d'or de la Ville de Carignan afin d'immortaliser leur contribution au sein de la communauté carignanoise.

13 RÉGLEMENTATION

26-07-279

13.1 Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2026) -1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville modifiant le règlement no 508 (2026)

Le conseiller Yves Gaudet donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 508 (2026)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville modifiant le règlement no 508 (2026). Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

26-07-280

13.2 Adoption - Règlement numéro 84 (2026) afin d'augmenter à 5 512 689 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 757 298 \$ provenant du surplus non affecté amendant le règlement no 84

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 3 juin 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a également été déposée le 3 juin 2026;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 84 (2026) afin d'augmenter à 5 512 689 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 757 298 \$ provenant du surplus non affecté amendant le règlement no 84, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 84 (2026) afin d'augmenter à 5 512 689 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 757 298 \$ provenant du surplus non affecté amendant le règlement no 84.

26-07-281

13.3 Adoption - Second projet de règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (rue Éthel Est & diverses modifications)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement numéro 483-43-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

26-07-282

13.4 Adoption - Règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Inventaire du patrimoine bâti & Zone H-335)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 542 (2022)-7 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022).

14 INFORMATION

15 DIVERS

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 21.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière

ADOPTÉ